

NOTE DE REGLEMENT N°2011-05/DNF modificative de la note N°2010-05/DNF

Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le BULATS et les principaux tests et certifications en anglais

Cette grille sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux d'anglais exigés dans les différents diplômes du Cnam.

Conseil de l'Europe CECRL	BULATS Niveaux (Note)	TOEIC	Cambridge ESOL Exams	IELTS	PTE	F.S.I (USA)	DCL	CLES	TOEFL Ibt	TOEFL cbt	TOEFL Version papier	Conseil de l'Europe CECRL
C2	5 (90-100)		CPE	7.5+	5	3 à 5				250-267	600-630	C2
C1	4 (75 - 89)	945+	CAE BEC Higher	6.5 à 7.0	4	2+	D3	3	110-120	227-247	565-599	C1
B2	3 (60 -74)	785-944	FCE BEC Vantage	5.0 à 6.0	3	2	D2	2	87-109	180-226	505-564	B2
B1	2 (40 - 59)	550-784	PET BEC Preliminary	3.5 à 4.5	2	1+	D1	1	57-86	123-179	440-504	B1
A2	1 (20 - 39)	225-549	KET	3.0	1	1				90-122	390-439	A2
A1	0 (0 - 19)	120-224			A1	0				33-89	310-389	A1

BEC : Business English Certificate ; **BULATS**: Business Language Testing Service ; **CAE** : Certificate in Advanced English ; **CECRL** : Cadre Européen Commun de référence pour les Langues ; **CEP** : Certificate of Proficiency in English ; **CLES** : Certificat en Langues Etrangères de l'Enseignement Supérieur ; **DCL** : Diplôme de Compétence en Langues ; **IELTS** : International English Language Testing System ; **FSI** : Foreign Service Institute (USA) ; **KET** : Key English Test ; **PET** : Preliminary English Test ; **PTE** : Pearson Test of English ; **TOEIC** : Test of English for International Communication ; **TOEFL** : Test of English as a Foreign Language; **Cbt** : computer-based test; **Ibt** : Internet-based test

Précisions concernant le BULATS et les demandes de dispenses par la VES ou de validation par la VAE

BULATS :

C'est le test BULATS qui a été retenu comme test de référence pour la validation des niveaux d'anglais dans le cadre des diplômes du Cnam.

Le test BULATS peut être passé par les auditeurs dans tout centre agréé.

Liste des agents BULATS pour la France : <http://www.bulats.org/All-agents/france.html>

Si un auditeur passe le BULATS plusieurs fois, c'est le meilleur niveau obtenu qui sera pris en compte pour le diplôme.

Le test BULATS est accepté sans limite de validité dans le cadre de la validation des diplômes du Cnam

Validité des tests et diplômes autres que BULATS:

Les **tests de niveaux** en anglais (ex : TOEIC/TOEFL/PTE/IELTS) ont, sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation, une durée de validité limitée à 2 ans.

Contrairement aux tests, les **diplômes de langues** (ex : Cambridge exams, DCL, CLES...) permettent de valider **définitivement** le niveau correspondant.

VES avec autres tests et diplômes :

La dispense du BULATS est accordée d'office dans le cas de: licence, maîtrise, DEA, DESS, master d'anglais ou de langues étrangères appliquées (mention anglais), CAPES, Agrégation.

Des diplômes universitaires validant des études faites **en anglais** peuvent permettre d'obtenir une dispense du test BULATS par le biais d'une demande de VES.

Pour tous les tests et diplômes non spécifiquement mentionnés, l'auditeur devra fournir des informations détaillées sur les contenus et le niveau du test par rapport à la grille du CECRL.

La validation d'UE d'anglais externes au Cnam ne pourra éventuellement être accordée que si le niveau de compétence atteint sur la grille du CECRL est clairement mentionné.

Il n'est pas accordé de dispenses au vu de certificats de stage ou attestations de formation provenant d'organismes de formation privés ou publics.

Les auditeurs souhaitant obtenir une dispense du test BULATS doivent adresser une demande de VES à leur centre de rattachement.

Les auditeurs rattachés au Cnam Ile de France doivent adresser leur demande de VES au Service : « Accompagnement de l'auditeur »

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Les auditeurs ont la possibilité, dans le cadre d'une demande de certification par la voie de la VAE, de faire valider leurs acquis en anglais. Dans ce cas, ils doivent faire la preuve, par tout moyen, des connaissances, aptitudes et compétences acquises en anglais, dans le cadre de la procédure de validation et du dossier prévu à cet effet. Il convient de préciser qu'il n'est pas possible pour un auditeur de demander uniquement la validation de ses acquis en anglais.

Fait à Paris le 10 mars 2011

Le Directeur National des formations


Professeur Dominique Genfile